

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Maire.

Présents : Mmes Brigitte DESSENNE, Isabelle DURAND, Valérie FLICHY, Aurore L'HOMME, Evelyne MIGNON, Claude VAILLE et MM. Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU, Philippe FAUQUET, Franck GUILLEMET.

Excusé :

M. Maximilien VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme L'HOMME

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal extraordinaire du 8 janvier 2022 est approuvé à l'**unanimité des présents**.

Monsieur ANDRÉ rappelle l'Ordre du Jour :

- Suppression des régimes dérogatoires, passage aux 1 607 heures
- Choix de l'architecte pour les travaux de l'église
- Approbation des statuts modifiés au SIEGE
- Montant des loyers communaux pour les biens 17 grande Rue, 9 et 27 rue des Pavillons
- Divers

Suppression des régimes dérogatoires, passage aux 1 607 heures

À la demande de la Sous-Préfecture d'Étampes, le Conseil Municipal doit délibérer sur la mise en application obligatoire des 1 607 heures, à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. ANDRÉ fait lecture de la note d'information, relative à la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la suppression des régimes dérogatoires passage aux 1 607 heures (9 voix pour, 1 abstention).

Choix de l'architecte pour les travaux de l'église.

A la suite de l'appel d'offre, 3 architectes se sont proposés.

M. ANDRÉ remercie M. CHAUVEAU qui a aidé la commune à étudier les 3 devis, en faisant un comparatif des prestations.

M. ANDRÉ fait lecture d'un courrier reçu des ABF (Architectes des Bâtiments de France), relatif aux travaux qui doivent être réalisés dans l'église Saint-Aubin.

À la suite d'un échange il est décidé de mettre en suspend ce point.

M. ANDRÉ propose aux membres du Conseil Municipal de se réunir en commission avec des bénévoles de l'association « AUTHON PATRIMOINE » afin de faire le choix définitif de l'architecte. La décision devra être rendue fin mars 2022.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine, un membre du conseil demande s'il est possible de stocker le sel de déneigement dans un autre local que celui de « la Prison ». En effet, le sel de déneigement peut dégrader les graffitis et les murs de « la Prison ». Une réflexion est faite sur le nouveau lieu de stockage.

Approbation des statuts modifiés au SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Grand Etampois)

Mr ANDRÉ fait lecture des articles 1, 3 et 8 modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents la modification des articles 1, 3 et 8 des statuts du SIEGE.

Montant des loyers communaux pour les biens : 17 grande Rue, 9, 15 et 27 rue des Pavillons

La commission des loyers s'est réunie le 10 février 2022, afin d'établir des propositions de tarifs mensuels pour les biens communaux.

Niveau	Nbre de Pièces	Sup en m ²	Jardin	Cour	Garage	Proposition Loyer mensuel
17 GRANDE RUE						
1 ^{er} étage	3	60.97	NON	OUI	NON	600,00 €
2 ^{ème} étage	2	41.26	NON	OUI	NON	500,00 €
9 RUE DES PAVILLONS						
RDC	3	62.81	130 m ²	NON	NON	650,00 €
1 ^{er} étage	2	46.92	75 m ²	NON	NON	550,00 €
15 RUE DES PAVILLONS						
GARAGE 1		16				30,00 €
GARAGE 2		16				30,00 €
27 RUE DES PAVILLONS						
Grange	2	46.92	NON	OUI	NON	530,00 €

TOTAL MENSUEL = 2 890,00 €

TOTAL ANNUEL = 34 680,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les loyers proposés par la commission.

Divers

Périmètre Des Abords :

M. ANDRÉ indique qu'il a reçu un mail des ABF l'informant qu'ils ne seraient pas disponibles le 15 mars 2022. La commune et le Cabinet « GILSON » attendent une nouvelle date de rendez-vous avec les ABF.

M. ANDRÉ informe que Mme ROZE des **ABF** est venue faire le tour de la commune.

Dératisation :

M. ANDRÉ explique qu'il a reçu un devis de la Société « **FBC Nuisible** » d'un montant de 15 500 €, pour la dératisation de la commune.

En réponse à M. ANDRÉ, la société a indiqué qu'il était impossible d'estimer le nombre de nuisibles sur la commune. FBC Nuisible a expliqué qu'un couple de rats et sa descendance pouvait donner naissance entre 3 000 et 5 000 rats par an

M. ANDRÉ rappelle aux administrés qu'il est **INTERDIT DE NOURRIR LES RATS**.

Départ à la retraite de Mme BONNET :

M. ANDRÉ informe que Mme BONNET – secrétaire de la Mairie – prendra sa retraite au 1^{er} octobre 2022.

Le **CIG** Versailles (Centre Interdépartemental de Gestion) a fait paraître l'annonce du poste sur le site « emploi-territorial.fr », pour un recrutement au 1^{er} septembre 2022.

Elections Présidentielles :

Pour rappel, les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Association « Voiles des Anges » :

M. ANDRÉ présente « **Voiles des Anges** », c'est une association qui vient en soutien moral et administratif, aux familles endeuillées par la perte d'un enfant. Mme Cécile BELJAMBE, Présidente de l'association est joignable par mail à l'adresse suivante : voilesdesanges@orange.fr.

L'Ordre du jour étant épuisé, M. ANDRÉ lève la séance à 22h30.